



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Démocratique du Congo	
TITRE DU PROJET : Renforcer le leadership des femmes et des filles pour la paix au Kasai et Kasai Central	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : ONU Femmes (lead) ONG Interpeace	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : <ul style="list-style-type: none">• Travail et Droits de l'Homme (TDH) au Kasai Central• Action pour la Paix et la Concorde (APC) au Kasai• Le Réseau de femmes leaders africaines/AWLN (section du Kasai et du Kasai Central)• La Dynamique nationale de femmes candidates/DYNAFEC (Kasai et du Kasai Central)• Le Réseau de femmes élues au niveau provincial et local• Le Réseau National des organisations de femmes rural (Kasai et Kasai Central)• Le Réseau Action Femmes pour la paix (Kasai et Kasai Central)• Les groupes de dialogue permanent• Le Comité provincial du justice, réconciliation et paix• Le ministère ayant en charge le genre au niveau des provinces	
Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Kasai Central, Kasai	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

- Initiative de promotion des jeunes⁴
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

ONU Femmes: \$1,100,000

Interpeace: \$900,000

Total PBF : \$2,000,000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : :

(Voir section « Budget » pour une description des synergies prévues avec un projet d'Interpeace au Kasai et Kasai Central)

- 37,000\$: fonds core de l'ONU Femmes pour 30% du temps de staffs affectés au projet
- 20,000\$: fonds core de l'ONU Femmes pour les services communs dont va bénéficier le projet

PBF 1^{ère} tranche (70%) :	PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :	PBF 3^{ème} tranche* (_%) :
ONU FEMMES : 770 000 \$	ONU FEMMES : 330 000 \$	ONU FEMMES : \$
INTERPEACE : 630 000 \$	INTERPEACE : 270 000 \$	INTERPEACE : \$
Total : 1 400 000 \$	Total : 600 000 \$	Total : \$

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) :

Cette initiative vise globalement, à renforcer le rôle des femmes et des filles dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale au Kasai et Kasai Central, en renforçant leur implication dans les mécanismes de consolidation de la paix existant au niveau communautaire et institutionnel : les Groupes de Dialogues Permanents/GDP, les réseaux de médiateurs locaux et la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation.

Le projet aidera à créer un environnement favorable à la participation des femmes et des jeunes filles dans ces mécanismes, à travers la formation des acteurs qui y sont impliqués sur la prise en compte du genre, leur sensibilisation pour plus de participation des femmes et des jeunes filles dans ces mécanismes, et le renforcement de leurs capacités d'action pour améliorer les réponses aux défis que les conflits Kamwina Nsapu ont engendrés ou renforcés. Elles seront donc formées et outillées pour :

- Participer plus activement à la gouvernance locale et à la construction d'une base de consolidation de paix et de réconciliation durable, dans un contexte où les valeurs culturelles sont encore vivantes et où les espaces de prise de décisions sont souvent réservés aux acteurs de conflits ;
- Favoriser leur autonomisation économique afin de renforcer leur pouvoir social et économique, dans un contexte post-conflits où elles ont un accès limité aux ressources financières et

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

matérielles, à la technologie, à l'information et aux marchés de vente des produits réalisés par les femmes (production et transformation).

- Renforcer leur leadership collectif dans un contexte où il y a une absence de coordination des acteurs clés autour des initiatives de consolidation de la paix. Le travail avec les femmes aura deux objectifs, à savoir : le changement individuel auprès des femmes engagées, et le changement communautaire pour aboutir à la reconnaissance et à la valorisation de leur rôle pour contribuer à la construction d'une paix durable.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

La formulation de ce projet a fait l'objet d'une large consultation avec différentes parties prenantes tant au niveau institutionnel qu'au niveau communautaire :

- Les acteurs institutionnels, notamment les 2 Gouverneurs de Province du Kasai et Kasai Central, les 2 Ministres provinciales de ces 2 provinces ayant en charge le genre, les Bourgmestres de communes, les chefs de secteurs et de chefferies/chefs coutumiers qui ont mis en exergue une faible coordination des interventions, un faible leadership des acteurs institutionnels et les faibles capacités des acteurs sur les questions de genre dans les processus de paix ;
- Les organisations féminines et celles de jeunes filles : Association des femmes de Kakenge pour promotion de la paix (Kakenge), La joie (Kamako) ; Le Réseau des Jeunes dans le Monde pour la Paix (RJMP) (Dibaya), Action femmes pour la paix (Kananga), La Main dans la Main (Kananga), Dynamique nationale de femmes Candidates (Kananga et Tshikapa), le Réseau des organisations de femmes rurales (Kananga et Tshikapa), le chapitre provincial de femmes leaders africaines (Kananga et Tshikapa), etc., qui ont évoqué la marginalisation de femmes dans les processus de paix, les inégalités d'accès aux bénéficiaires de programmes, projets et politiques de consolidation de la paix, la faiblesse de synergies entre acteurs impliqués et les organisations féminines, les critères de ciblage des interventions qui ne prennent souvent pas en compte les réalités locales et la promotion de l'égalité des sexes, les faibles capacités de femmes à influencer les différents processus de paix ;
- Les chefs coutumiers, les chefs religieux des églises catholique, kimbanguistes, musulmanes et de réveil des zones affectés par les conflits qui ont été réunis à Kananga et à Tshikapa avec la facilitation des gouverneurs : pour cette catégorie, les communautés qui ont été victimes des atrocités des conflits devraient être davantage impliquées dans la résolution des conflits en utilisant aussi les canaux traditionnels qui reconnaissent en même temps le rôle que peuvent jouer les femmes. Ces dernières sont actives pour certains rites pendant les conflits, et peuvent aussi jouer un rôle dans la consolidation de la paix.
- Les partenaires techniques et financiers, notamment les agences des Nations Unies présentes dans la province notamment : le Programme des Nations Unies pour le Développement, l'Organisation Internationale pour les Migrations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et la MONUSCO : ceux-ci ont mentionné les risques liés à la fin de différents projets en cours, et qui de manière générale, n'ont pas de stratégies de sortie très claires. Une forte responsabilisation des acteurs locaux aiderait dans la pérennisation des acquis, surtout dans le contexte de transition de la MONUSCO. Ceci devrait être une opportunité pour plus d'implication de femmes et jeunes filles, dans la mise en œuvre de la Résolution 1325, de la Résolution 2250 et autres instruments qui sont presque méconnues au niveau communautaire ;
- Les responsables de projets de consolidation de la paix en cours dans les provinces ciblées notamment : TDH pour le Kasai central et APC pour le Kasai pour la plupart, les

ressources de projets ne permettent pas de couvrir tous les besoins identifiés dans les 2 provinces en termes de consolidation de la paix. Il est important pour eux d'envisager des actions plus stratégiques au niveau institutionnel et communautaire pour plus de responsabilisation des concernés eux-mêmes, notamment des chefs traditionnels, des femmes, des jeunes et des acteurs institutionnels. Pour eux les projets n'ont pas encore capitalisé suffisamment sur le potentiel de femmes dans la consolidation de la paix, mais aussi sur la prévention de nouveaux conflits.

Au niveau national, des réunions virtuelles ont été organisées avec le Réseau de Femmes Leaders Africaines et d'autres organisations féminines qui ont été consultées à travers différentes plateformes (3433 femmes et jeunes filles interrogées à travers les groupes WhatsApp) afin d'identifier les besoins de renforcement du mouvement féminin. Les Groupes de Dialogues Permanents (GDP), le réseau des médiateurs locaux, les ONGs Travail et Droits Humains/TDH ont également été consultés.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 3

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

De par son objectif et les activités approuvées, 1869160 US du budget de ce projet de 2 000000\$US sont alloués aux initiatives liées à l'égalité entre les sexes. Ce montant représente 93,46% du montant total, en dehors des activités de suivi et évaluation.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

- **Dialogue inclusif et analyse participative** : cette intervention réunira les acteurs clés qui agissent déjà dans différents mécanismes de consolidation de la paix. Le projet s'assurera de plus de représentation de femmes, pour dégager une compréhension commune des dynamiques de conflits et de ce que ces dynamiques induisent sur les femmes et sur les hommes. Ce qui permettra d'arriver à une meilleure appropriation des approches d'intervention, à plus de collaboration entre les femmes et les hommes et plus de responsabilisation de femmes. Dans cette optique, les femmes parviendront à identifier leurs priorités en termes de besoins et à proposer elles-mêmes, un schéma de résolution des conflits, y compris leur propre manière d'impliquer les hommes et de s'impliquer elles-mêmes dans le processus de dialogue.
- **Formation des acteurs clés, membres des Groupes de Dialogue Permanent, des Réseaux des médiateurs locaux et de la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation sur la prise en compte du genre dans leurs activités** : plus les acteurs clés seront outillés sur la prise en compte du genre dans leurs activités, plus les femmes participeront dans ces mécanismes et y joueront un rôle. Ces acteurs seront donc formés pour être des « champion de genre » dans les mécanismes de paix. Le renforcement des capacités institutionnelles, à travers la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation permettra une prise en compte plus structurelle des dynamiques de genre liées aux conflits et à la période post-conflit.
- **Sensibilisation des leaders communautaires et des hommes sur le bien-fondé de la participation des femmes dans les mécanismes de consolidation de la paix** : des actions seront menées pour que ces acteurs, qui sont en même temps des gardiens des traditions, soient

⁵ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

des relais de la masculinité positive au niveau communautaire. Ce qui permettra en même temps d'impulser un changement de comportement vis-à-vis de la participation des femmes et jeunes filles dans ces mécanismes. L'engagement des hommes dans les structures du projet permettra de garantir leur soutien en matière d'égalité des sexes.

- **Dialogues communautaires multi-acteurs** : les dialogues communautaires cibleront au-delà des acteurs qui interviennent déjà dans les mécanismes de paix existant, les autres catégories qui n'ont pas encore été suffisamment ciblés comme les femmes (de tout âge), avec une attention particulière aux jeunes (filles et garçons). Ce qui permettra plus d'inclusivité et de faire entendre les voix de femmes au niveau communautaire. Il est à noter qu'il y a une grande réceptivité de chefs traditionnels aux femmes.
- **Développement de l'entrepreneuriat féminin à des fins de cohésion sociale** : il s'agira de mettre en œuvre des activités économiques, catalytiques de la cohésion sociale. Mettre ensemble les femmes de différentes origines, de différents âges et qui n'ont pas connu les expériences de conflits de la même manière, mais qui peuvent donner l'impulsion du vivre ensemble, à travers des activités économiques qui les mettent ensemble et qui leur permet d'échanger, de partager des témoignages et d'en tirer les bonnes pratiques de cohésion sociale.

Degré de risque du projet⁷ : 1

Le degré de risque est moyen car la région est presque pacifiée, la mise en œuvre a beaucoup de probabilité d'être effective car il n'y a pas d'obstacles majeures en termes de réceptivité du projet au niveau des autorités locales et autres acteurs sociaux qui avaient déjà été consultés et ont manifesté ce besoin de renforcement de participation de femmes à la consolidation de la paix. En outre, l'expertise nécessaire pour la mise en œuvre du projet est disponible aussi bien à ONU Femmes et à Interpeace.

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : 2.3 Prévention et gestion des conflits

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :

Ce projet est aussi en lien avec les priorités de l'axe 1 de l'UNSDCF RDC qui est celui de la « Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie ». Il contribuera aux résultats de l'effet 1 : « D'ici 2024, les populations, la prévalence de la violence et de conflits armés est réduite, et la protection des personnes et de leurs biens est améliorée, en particulier celle de personnes vulnérables, y compris les déplacés/refugiés, les femmes et les jeunes.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

Le projet permettra l'atteinte des résultats de l'ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, et de manière particulière, mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles. Il contribuera aussi à l'ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouverte.

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique.

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits



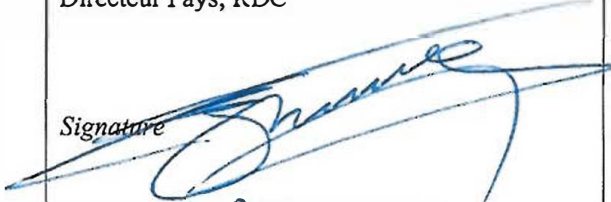
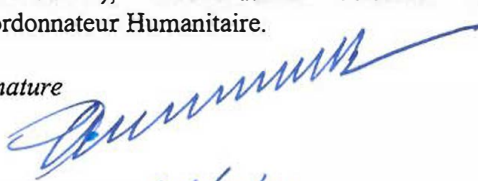

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet : <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p> <p>Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :</p> <p>USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision :</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
---	--

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁹</p> <p>Awa Ndiaye Seck</p> <p>Représentante d'ONU Femmes en RDC</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 25 Nov. 2021</p>	<p>Représentant du Gouvernement National</p> <p>Christian Mwando Nsimba</p> <p>Ministre d'Etat, Ministre du Plan de la RDC</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 30/11/2021</p>
<p>Interpeace</p> <p>Pacifique Borauzima Buluhukiro</p> <p>Directeur Pays, RDC</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 25 Novembre 2021</p>	
<p>Coordonnateur Résident</p> <p>David McLachlan-Karr</p> <p>Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo (MONUSCO), Coordonnateur Résident et Coordonnateur Humanitaire.</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 26/11/21</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Awa Dabo</p> <p>Chef adjoint et officier responsable du bureau du soutien à la consolidation de la paix</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 30 December 2021</p>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Analyse de conflit

La région du Kasai¹⁰ a connu le pic de ses violences entre avril 2016 et juillet 2017, qui ont affecté les familles, les femmes, les jeunes et les communautés.

La région du Kasai¹¹ a connu le pic de ses violences entre avril 2016 et juillet 2017, lorsque le groupe armé Kamuina Nsapu, soutenu par certains chefs coutumiers et acteurs politiques, s'est soulevé contre l'État et les forces de sécurité. Le conflit a éclaté après que l'administration étatique n'ait pas reconnu officiellement un chef traditionnel de la province du Kasai-Central (dont le titre est également "Kamuina Nsapu"). Les affrontements ont fait près de 5000 morts et 1,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, ce qui a provoqué une crise humanitaire. Les infrastructures publiques comme les écoles, les hôpitaux, les marchés ou les bâtiments abritant les services administratifs ont également été endommagés. Bien que la violence armée ait diminué depuis 2018, le conflit a transformé la région du Kasai : il a détérioré les relations intercommunautaires et la cohésion sociale, l'état général de développement de la région et la perception du gouvernement, et la confiance envers ce dernier, par les habitants.¹²

La région du Kasai est particulière car le système coutumier est encore très enraciné, les chefs coutumiers ayant le plus de pouvoir et d'influence en termes de gouvernance. Alors que, traditionnellement, le statut de chef coutumier se transmet au sein des familles, depuis 2015, un chef coutumier a besoin d'une reconnaissance légale de son statut par l'administration publique pour exercer ses fonctions et recevoir une rémunération de l'État. Ce processus administratif a été instrumentalisé et les chefs coutumiers fidèles au régime de Kabila ont été reconnus plus rapidement. Cette instrumentalisation du pouvoir coutumier est à l'origine du conflit de Kamuina Nsapu : Jean-Prince Mpandi, après son initiation comme chef coutumier par son oncle, attendait depuis plusieurs années sa reconnaissance comme chef " Kamuina Nsapu ", alors que d'autres chefs coutumiers étaient approuvés beaucoup plus rapidement. Alors que la région du Kasai a longtemps été considérée comme un "territoire d'opposition" et que le pouvoir politique à Kinshasa ne lui accordait pas la priorité en matière de développement, les ressentiments se sont matérialisés en mobilisation populaire. Cela a alimenté la création du groupe armé Kamuina Nsapu, qui a exigé le départ de l'administration étatique, la présentant comme la principale responsable de « l'isolement » économique des Kasais.

¹⁰ La région du Kasai, également appelée « Grand Kasai », est constituée depuis juillet 2015 de cinq provinces : Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami et Sankuru.

¹¹ La région du Kasai, également appelée « Grand Kasai », est constituée depuis juillet 2015 de cinq provinces : Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Lomami et Sankuru.

¹² A titre d'exemple, le dernier rebondissement des violences inter ethniques entre Kuba et Luluwa dans la localité de Bakwa Kenge. Il a été enregistré des affrontements sanglants entre les populations de ces deux communautés qui se sont déroulés du 27 au 30 mars 2021, lorsque des « assaillants » en provenance du Groupement Bena Milombe du côté Kasai Central, ont attaqué les populations de Bakwakenge et d'autres localités environnantes du côté Kasai, plus de 91 personnes sont décédées, parmi lesquelles 19 enfants.

La concurrence et les tensions politiques ont également été alimentées par le processus de décentralisation : en 2015, le gouvernement central a mis en œuvre la décentralisation prévue par la constitution, ce qui a conduit à l'éclatement du Kasai-Oriental en trois provinces (Kasai-Oriental, Sankuru et Lomami) et du Kasai-Occidental en deux provinces (Kasai et Kasai-Central). Bien qu'il s'agisse d'une mesure attendue depuis longtemps pour rapprocher la gouvernance de la population, dans la région du Kasai, elle a alimenté le positionnement et la concurrence autour des nouveaux postes administratifs, créant des rivalités entre les groupes ethniques Luba et non-Luba.

Il est à noter que la situation de conflit a engendré également des crises familiales et a provoqué la peur et la méfiance entre différents groupes de la population ; une angoisse permanente de parents dont les enfants ont été recrutés dans les rangs des combattants ; le rejet des enfants qui ont participé activement au conflit Kamwina Nsapu ; les traumatismes dans les familles qui ont été victimes d'atrocités. Tout cela a engendré des violences au sein de familles, mais aussi entre les communautés qui partagent le même espace de vie, selon qu'elles ont ou non participé au conflit. L'impulsion d'une dynamique collective de cohésion sociale reste difficile dans ce contexte, et cette situation se présente comme source de potentiels conflits ouverts intercommunautaires, mais aussi entre différents acteurs dans l'espace familial et au sein des communautés. Par ailleurs, des liens sont aussi établis entre ces conflits, le contexte socioéconomique et la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, les mouvements de population, le déclin de l'agriculture (dû au faible accès aux terres, destruction d'infrastructures et des pertes de revenus), une urbanisation galopante, l'enclavement et l'isolement de la province causés par la dégradation des transports terrestres et un difficile accès aux services sociaux de base qui plongent la population dans un sentiment d'abandon et de frustration.

Cette violence a provoqué une crise humanitaire sans précédent. Des tensions ethniques latentes ont refait surface dans certaines zones pour donner au conflit, déjà violent, une dimension identitaire : cela a affaibli donc la cohésion sociale qui existait pré-crise. La blessure sociétale observée est si profonde que la question d'une cohabitation pacifique entre communautés locales se posent encore aujourd'hui avec acuité dans la région. Il est important de noter que depuis le début de l'année 2019, la situation dans la région du Kasai connaît une évolution positive après les élections générales de décembre 2018 qui ont consacré une alternance au sommet de l'Etat. La Province a connu une reddition spontanée de plusieurs miliciens Kamuina Nsapu qui ont volontairement remis leurs armes aux autorités provinciales. Parlant de la réconciliation, la population en grande majorité soutient fortement qu'il est possible de réconcilier les différentes communautés affectées par les conflits et de les amener à vivre ensemble et cohabiter pacifiquement. Elle soutient qu'il est aussi important que l'Etat se réconcilie avec sa population.

Aujourd'hui, le conflit lié au phénomène Kamuina Nsapu est largement terminé. Toutefois, il existe toujours des tensions liées au retard dans la réinsertion de miliciens : les conflits actuels (de diverses natures) pourraient donc y trouver un terreau favorable. Par ailleurs, la consolidation de la cohésion sociale est mise en difficulté par la méfiance des populations dans les autorités (manque de confiance horizontale et verticale), mais également en raison de disputes liées à des questions foncières, de succession du pouvoir coutumier et concernant les limites territoriales. De plus, nous notons des tensions liées au retour massif de réfugiés d'Angola et d'autres zones du pays, ainsi que les conflits des limites dans les territoires de Mweka, qui sont en proie à des actes de violence. Ces dynamiques, détaillées dans l'analyse effectuée par Interpeace *Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai Central*, fragilisent

la résilience et empêchent un retour à la paix durable pour les populations concernées. Les efforts de réconciliation sont donc entravés par des dynamiques locales toujours fragiles.

A l'origine de ces violences on trouve :

1. Les causes profondes

- L'instrumentalisation du pouvoir coutumier à des fins politiques, et dans le contexte de la décentralisation ;
- Les rivalités ethniques et intercommunautaires ;
- L'accès disputé au foncier et ressources naturelles ;
- La crise de confiance de la population envers l'Etat et ses institutions.

2. Les facteurs exacerbants

- La crise humanitaire, accompagnée par des mouvements massifs des populations, et maintenant leur retour ;
- Le dérèglement économique, causé par la destruction de nombreuses infrastructures ;
- Le risque sécuritaire posé par le maintien de certaines milices ;
- Le niveau élevé de traumatisme ;
- Le manque de collaboration au sein des communautés qui coexistaient avant le conflit ;
- La crise de confiance des populations envers les forces de l'ordre.

3. Le déclencheur

- L'assassinat chef traditionnel de Kamuina Nsapu

Les femmes, les personnes les plus vulnérables, sans être forcément au cœur des conflits, ont subi les conséquences de ces conflits, mais ne sont pas suffisamment impliqués dans les différents processus de paix enclenchés dans la région. Ces violences qui ont une dimension sociale, politique et économique, ont des répercussions sur **les rapports sociaux entre les femmes et les hommes**.

Les femmes sont moins impliquées que les hommes dans les différents mécanismes mis en place pour la consolidation de la paix. Pourtant, elles ont été plus affectées par les conflits (Aujourd'hui, le taux de confiance envers la police et l'armée est moins élevé chez les femmes et les jeunes filles, en raison de leurs niveaux d'exposition plus élevés aux altercations et violences pendant et depuis la fin du conflit. A cet effet, les données collectées par Interpeace démontrent un sentiment d'insécurité des femmes et jeunes filles envers les agents des FARDC et de la police à hauteur de 80% et 70% respectivement.¹³) au niveau de la famille, comme victimes de violences sexuelles et domestiques (surtout celles dont les enfants ont été mobilisés dans les conflits) et dans leurs différentes activités ;

- Les thématiques de genre ne sont pas suffisamment abordées dans les mécanismes de paix mis en place à cause de la faible implication de la femme et des jeunes dans les différents processus et dans certains cas, la non maîtrise des notions de genre par les initiateurs;
- Les femmes qui s'occupent principalement de l'économie de ménage ont vu leurs activités stoppées, dans un contexte où elles ont un faible accès aux ressources, aux marchés, aux intrants et à la technologie. Ce qui a exacerbé le niveau de pauvreté dans la région.

¹³ Interpeace, APC, TDH & CDJP, *Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai Central*, Octobre 2020

Il existe en même temps des situations qui peuvent provoquer de nouveaux conflits, et qui risquent d'empirer encore la situation des femmes, des jeunes (souvent mobilisés dans les conflits et instrumentalisés) des communautés, et des catégories les plus vulnérables. Ce sont de potentiels **déclencheurs d'autres conflits** :

- La faiblesse des stratégies de sortie des projets et programmes mis en œuvre actuellement et qui tendent vers la fin est susceptible de remettre en question tout le travail réalisé et les résultats atteints, faute d'appropriation par les communautés. Mais aussi, ne permettra pas que des actions à long terme soient déjà envisagées avant la fin de ces projets pour capitaliser sur les acquis et faire en sorte que des actions pérennes de paix impliquent les acteurs locaux eux-mêmes;
- Les faibles capacités de coordination, de mobilisation sociale, de gestion du changement, de communication, de médiation, de gestion de conflits et de prévention des conflits, des acteurs impliqués dans les mécanismes de consolidation de la paix peuvent rendre non opérationnel tout le processus avec des risques certains de voir persister les conflits ou resurgir certains conflits du fait qu'ils n'ont pas été bien abordés par manque d'expertise et de partage claire de responsabilités;
- La non-implication de tous les acteurs clés dans les processus de paix qui a des effets sur l'appropriation et la pérennisation des mécanismes de prévention des conflits avec probabilité de perpétuer les conflits à cause de manque d'intérêt des acteurs majeurs de gestion des conflits;
- L'accès limité pour certaines catégories de population, notamment les femmes et les jeunes aux bénéfices des projets et programmes mis en œuvre dans le contexte post-conflit perpétuant ainsi le cycle périlleux de l'exclusion et de la marginalisation de ces catégories de la population qui vont continuer à subir les effets de la persistance des conflits et la survenue des nouveaux conflits;
- Le sentiment permanent de marginalisation de certaines catégories de la population (femmes, jeunes, personnes vulnérables, victimes des conflits) à même de créer et de transférer des frustrations qui bloqueraient leur participation au processus de gestion participative des conflits au sein de leur communauté en tant que membres à part entière;
- La faible capitalisation de l'expérience de certains acteurs dans la gestion et de prévention de conflits locaux (femmes, chefs traditionnels, notables, leaders communautaires)) prédisposant les acteurs à évoluer en vase clos et au tâtonnement dans la manière d'aborder les conflits.

Analyse des acteurs clés et principales parties prenantes

N°	Acteurs du Kasai et Kasai Central	Le rôle joué par les acteurs
1	Les gouverneurs des provinces et leurs gouvernements provinciaux (du Kasai et du Kasai Central)	Ils sont des responsables de la gestion quotidienne de ces deux provinces. Ils mettent en œuvre les politiques de protection des personnes y compris les femmes. Ils ont une influence et un rôle à jouer sur le changement de la situation des femmes dans les deux provinces. Ils mettent en exécutions les politiques locales adoptées par le gouvernement central. Ils constituent un canal privilégié pour le plaidoyer des différentes questions relatives à l'autonomisation des femmes.
2	Les députés provinciaux de ces deux provinces	Ils légifèrent et adoptent les lois qui doivent s'exécuter localement. Ils effectuent le contrôle de la gestion par la

		province. Ils constituent des acteurs de choix dans la canalisation des dossiers de plaidoyer en faveur de l'autonomisation de la femme. Ils peuvent également être des initiateurs de projets de loi sur le renforcement de l'autonomisation de la femme.
3	Les chefs coutumiers	Ils sont les gardiens de coutume. Ils ont une influence sur la gestion de la terre coutumière où ils ont un plein droit de vente en fonction des redevances coutumières. Ils ont une influence non négligeable sur la mise en application des droits des femmes et des enfants notamment le droit d'héritage. A côté de cela, ils ont une influence considérable sur la jeunesse et ont une capacité de les entraîner dans des violences pour protéger leurs pouvoirs.
4	Les acteurs humanitaires	Les acteurs humanitaires sont présents dans le Kasai et le Kasai Central. Ils développent des activités d'assistance aux populations et ont une influence sur des personnes qu'ils assistent. Certainement qu'ils ont une influence sur la gestion des conflits et peuvent contribuer positivement dans le changement de la situation de la femme (surtout sa vulnérabilité). Ils peuvent travailler pour la médiation de la femme avec d'autres acteurs en présence.
5	Les organisations locales	Les organisations locales ont accès aux zones les plus reculées de ces deux provinces. Elles peuvent jouer un rôle de médiation et de plaidoyer pour l'amélioration de la situation de la femme.
6	La société civile	Composée par plusieurs corporations (vendeurs des marchandises, négociants des diamants, les églises et les confessions religieuses, les parties politiques, les associations des jeunes), la société civile regroupe en son sein des jeunes qui peuvent être influencés pour adhérer au mouvement insurrectionnel à l'appel des leaders ou des chefs coutumiers. L'implication de cette société civile peut contribuer à un changement significatif dans l'autonomisation de la femme.
7	La jeunesse	La jeunesse est une composante importante dans les deux provinces du Kasai. Elle adhère facilement aux idéologies des leaders politiques selon qu'ils sont de l'opposition ou de la majorité. Les jeunes sont prêts à accompagner les chefs coutumiers qui sont du côté de leurs leaders préférés. Ce sont ces jeunes qui par débordement des faits, tombent dans les risques des mouvements insurrectionnels. Il est important de travailler avec cette composante pour qu'elle participe dans le processus de pacification et accompagne les femmes dans le processus d'autonomisation.
8	Les organisations féminines de la province du Kasai et Kasai Central	D'emblée, les organisations féminines ne sont pas dotées de compétences nécessaires pouvant les rendre plus autonomes afin de leur permettre de concourir aux démarches politiques, économiques et diplomatiques. Les

		activités impliquant les femmes dans les dialogues afin qu'elles prennent de plus en plus leur rôle de médiatrices communautaires sont plus nécessaires.
--	--	--

Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits

Le projet va permettre de travailler sur certaines causes profondes de conflits, exacerbant et potentiels facteurs de conflits, en prenant en compte le genre :

1. ***Les rivalités ethniques et intercommunautaires*** : les différents mécanismes de paix mis en place au niveau institutionnel et communautaire, notamment les Groupes de Dialogue Permanent, des Réseaux des médiateurs locaux et de la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation ont pour mission de gérer les conflits intra et inter communautaires (facilitation, médiation, conciliation, arbitrage, décisions administratives et judiciaires). Cependant ils ne sont pas suffisamment outillés pour la prise en compte du genre dans la gestion des conflits. En les renforçant, le projet contribuera à leur efficacité.
2. ***La crise de confiance de la population envers l'Etat et ses institutions***: les mécanismes de paix renforcés permettront aux représentants de populations, notamment les femmes de mieux s'exprimer, de plus participer aux décisions et aux choix, et d'avoir plus confiance dans les institutions publiques travers leurs missions régaliennes de protéger les citoyens, notamment les femmes. ***Le niveau élevé de traumatisme*** : le projet mettra en place un mécanisme de soutien multisectoriel de guérison des traumatismes et d'accompagnement des personnes affectées par les conséquences des conflits, notamment les femmes et les filles à travers leur implication à toutes les étapes du processus.
3. ***Les faibles capacités de coordination, de mobilisation sociale, de gestion du changement, de communication, de médiation, de gestion de conflits et de prévention des conflits, des acteurs impliqués dans les mécanismes de consolidation de la paix au niveau institutionnel et communautaire*** : il sera question de renforcer l'efficacité de ces mécanismes existants qui sont à l'heure actuelle peu efficaces, en les coordonnant, en renforçant leurs capacités et en s'assurant qu'ils puissent avoir des meilleurs agents pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de femmes.
4. ***Le sentiment permanent de marginalisation de certaines catégories de la population (femmes, jeunes, personnes vulnérables, victimes des conflits)*** : Renforcer les capacités d'action des femmes et jeunes filles en les formant comme actrices de la paix et en renforçant leur leadership au niveau communautaire à travers des activités de renforcement de cohésion sociale (Activités génératrices de revenus/AGR et dialogue communautaire).

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies existants¹⁴, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Le projet va contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action national de la Résolution 1325 (deuxième génération), qui couvre 4 piliers à savoir la participation des femmes, la prévention, la protection et le rétablissement. Il aborde aussi les aspects de coordination des interventions dans ce domaine. Aussi la Résolution 2250 qui préconise la participation des jeunes.

Le projet soutient également deux piliers du programme du gouvernement présenté en septembre 2019 : la "Pacification du pays et la promotion de la réconciliation, de la cohésion et de l'unité nationale" et le "Renforcement de l'autorité de l'État, la promotion de l'État de droit et de la démocratie."

En lien avec la mise en œuvre de l'approche du triple nexus, ce projet établira des liens entre les interventions humanitaires, de développement et paix et contribuera à réduire les besoins humanitaires, les vulnérabilités des femmes et des hommes, et les risques à long terme, tout en s'attaquant aux facteurs et causes sous-jacentes des crises, tels qu'identifiés dans ce projet.

Il est à noter que dans un contexte de crises prolongées comme celui de la RDC, les acteurs du triple Nexus ont chacun un rôle à jouer : l'intervention humanitaire pour sauver des vies et protéger les personnes, l'aide au développement pour relever les défis structurels multidimensionnels, et les actions de paix pour permettre la transformation des relations, le renforcement des capacités pour la paix et la cohésion sociale. Ce à quoi ce projet contribuera à répondre dans les zones ciblées.

Dans le cadre du plan de la transition de la MONUSCO, ce projet va contribuer à la réalisation de certains des jalons identifiés comme priorités :

- **Jalon 2** : Il y a une plus grande capacité pour répondre rapidement aux menaces de protection et de résoudre efficacement les conflits intercommunautaires, notamment grâce à une plus grande coopération entre ces acteurs et des mécanismes efficaces de protection des civils, y compris le personnel humanitaire. L'un des indicateurs de ce jalon concerne la, « Participation inclusive et active des femmes, des jeunes de la société civile et des représentants communautaires y compris des leaders religieux dans les mécanismes de coordination sur la sécurité et la résolution des conflits ».
- **Jalon 5** : Capacité et engagement concret du Gouvernement et des acteurs non étatiques, à prévenir, atténuer et résoudre les différends grâce à des plateformes (mécanismes) fonctionnelles, inclusives et durables d'atténuation des conflits locaux.
- **Jalon 7** : La participation des femmes et des jeunes leaders est significative dans la prise de décision relative à la stabilisation et la consolidation de la paix, et leurs besoins et priorités sont dûment considérés.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Le projet contribuera à renforcer les Groupes de Dialogue Permanent, des Réseaux des médiateurs locaux et de la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation e sur la prise en compte du genre. Il a été constaté que ces mécanismes n'ont pas assez d'expertise sur

¹⁴ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

les questions de genre et n'abordent pas souvent les problématiques qui concerne les femmes. En outre, la représentation de femmes dans ces mécanismes est très faible. A titre illustratif, le Kasai a mis en place 4 Groupes de dialogue permanent, qui comptent 120 membres, dont 36 femmes. Pour le Kasai central, il y en a 3, avec 90 membres, dont 27 femmes. En outre, il existe moins d'interaction entre les organisations féminines, les mécanismes de paix et les acteurs étatiques qui travaillent pourtant tous sur les questions de paix. Le projet contribuera à ce que ces différents acteurs interagissent davantage et qu'ils s'approprient de plus en plus des questions de genre. L'un des gaps que le projet va aussi combler est le renforcement du leadership de femmes et jeunes filles pour les rendre capables d'agir dans ces mécanismes et en dehors de ceux-ci pour le renforcement de la cohésion sociale.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
<i>Projet Paix, Justice, Réconciliation et Reconstruction au Kasai.</i> Durée : 31 mois (Fin 30.05.2021)	PBF – \$ 3,500,000	1. Accès à la justice par les bénéficiaires et renforcement des capacités des acteurs judiciaires, 2. Relèvement communautaire au travers les travaux de réhabilitation des routes de dessertes agricole ainsi que l'autonomisation	Les bénéficiaires impliqués dans les mécanismes de paix et dans l'autonomisation de femmes seront bénéficiaires du projet en tant que gestionnaire directs.
<i>Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées, réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle dans le RDC, Kasai and Tanganyika</i> Durée : 37 mois (Fin 30.09.2022)	PBF – \$ 6,000,000	Appui aux Institutions et à la société civile pour la démobilisation et la réinsertion spontanées des ex-combattants	Les mécanismes de réinsertion mis en place seront renforcés sur la prise en compte du genre
<i>Renforcer la cohésion sociale et la confiance entre la population et les autorités à travers la police de proximité, le dialogue et la revitalisation socio-économique.</i> Durée : 20 mois (Fin 31.01.2022)	PBF - \$ 4,555,025	Le projet vise à consolider les acquis de la paix, à pallier au vide sécuritaire dans la province à travers une police de proximité, à renforcer la cohésion sociale inter et intracommunautaire en créant des opportunités socioéconomiques pour les jeunes, les femmes et les personnes vulnérables ainsi que l'accès aux services sociaux de base en tenant compte de l'aspect genre	Les membres de la police impliqués dans ce projet et dans les mécanismes de paix seront renforcés sur la prise en compte du genre dans le traitement de cas, l'analyse des inégalités sur le plan culturel, juridique et social afin de lutter contre les traitements discriminatoires.
<i>Renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans la province du Kasai.</i> Durée : 19 mois (Fin 30.04.2022)	PBF - \$ 853,372	Renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans la province du Kasai.	Ces femmes qui ont bénéficié de formations ne sont pourtant pas actives dans les mécanismes de paix ciblés par le projet.

			Elles seront les cibles qui peuvent intégrer les Groupes de Dialogue Permanent, les Réseaux des médiateurs locaux et la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation
<i>Renforcer la justice et la réinsertion socio-économique pour et par les jeunes femmes et hommes pour promouvoir la cohésion sociale entre les personnes déplacées et les membres de la communauté hôte dans les provinces du Kasai et du Kasai Central.</i> Durée : 18 mois (Fin 04.09.2022)	PBF - \$ 1,500,000	Renforcer la justice et la réinsertion socio-économique pour et par les jeunes femmes et hommes pour promouvoir la cohésion sociale entre les personnes déplacées et les membres de la communauté hôte dans les provinces du Kasai et du Kasai Central	Ces activités déjà réaliser ne rentrent souvent pas dans une coordination globale au niveau provincial et local. Les cibles de ce projet sont déjà des potentiels actrices à renforcer pour une meilleure coordination des actions et surtout pour plus d'implication de femmes dans les intégrer les mécanismes de paix reconnus dans les sites ciblés
<i>Promouvoir la stabilisation communautaire dans les communautés frontalières grâce à des solutions durables pour les rapatriés et une gestion efficace des frontières entre l'Angola et la RDC</i> Durée : 24 mois (Pas encore commencé)	PBF - \$ 5,100,000	Améliorer la sécurité humaine et la coexistence pacifique dans les frontières. Renforcement des capacités des autorités, dans les domaines des droits et de la protection des migrants. Résilience socio-économique, cohésion et réintégration socio-économique aux réfugiés, migrants et victimes de violences sexuelles et sexistes (SGBV).	Le projet proposé va capitaliser les résultats de ce projet en cours, pour que les acteurs déjà renforcés en capacités dans le domaine des droits jouent un rôle dans les mécanismes de paix en ce qui concerne la prise en compte du genre

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif principal de ce projet est de renforcer le rôle des femmes et des filles dans la consolidation de la paix et la cohésion sociale au niveau du Kasai et du Kasai Central. Il s'agit en particulier de renforcer l'inclusivité des mécanismes déjà existants et non pas d'en créer de nouveaux. Les mécanismes créés au niveau communautaire et de la province ne prennent pas suffisamment en compte le genre. En les renforçant sur les questions de genre, c'est une façon

de faire participer une grande portion de la population qui pourra ainsi contribuer à la construction d'une opinion publique plus investie dans la paix. Il s'agit de femmes, qui, démographiquement sont plus nombreuses que les hommes et ont subi les mêmes conséquences des conflits que les hommes.

De ce fait, le projet mettra en œuvre des activités qui vont aider à impliquer les femmes dans les réponses aux conséquences de conflits. Il s'agira de :

- **Pour adresser les rivalités ethniques et intercommunautaires :** Le projet facilitera des séances de sensibilisation en direction des membres actuel des mécanismes de paix et en direction des femmes pour plus d'implication des femmes dans le plaidoyer pour leur droits, dans la médiation des conflits intercommunautaires, dans les initiatives de cohésion sociale comme par exemple les dialogues intercommunautaires de paix. Grâce à cela, l'inégalité entre les hommes et les femmes en matière d'engagement dans les mécanismes et processus de paix sera réduite.
- **Pour adresser à la crise de confiance de la population envers l'Etat et ses institutions :** Le projet renforcera les activités que les acteurs institutionnels mènent, en y intégrant les thématiques genre qui ne sont souvent pas abordées. Ceci permettra d'améliorer et de systématiser la prise en compte du genre dans ces institutions et de renforcer la confiance des femmes et de la population quant à la volonté et la capacité de ces institutions de prendre en compte les priorités des femmes. Par ailleurs, le fait de mettre les acteurs de la société civile, les femmes, les acteurs institutionnels, les chefs coutumiers ensemble à des fins de construction de la paix, permettra plus de confiance entre ces différents acteurs.
- **Pour adresser le niveau élevé de traumatisme :** le projet mettra en place des programmes pour prendre en charge les personnes affectées par les conflits et leurs traumatismes, surtout les plus marginalisées comme les femmes et les plus vulnérables. Le projet permettra ainsi de réduire le risque d'aggravation des conflits à cause des traumatismes liés à l'expérience des violences, à la souffrance mentale continue longtemps après l'expérience (traumatisme) et au désir de vengeance que cela engendre parfois dans les communautés. Le projet apportera une expertise et une analyse supplémentaire des besoins dans ce domaine et travaillera avec les femmes bénéficiaires pour qu'elles deviennent plus réceptives aux activités du projet et qu'elles soient en même temps agents de soutien psychosocial pour les autres.
- **Les faibles capacités de coordination, de mobilisation sociale, de gestion du changement, de communication, de médiation, de gestion de conflits et de prévention des conflits, des acteurs impliqués dans les mécanismes de consolidation de la paix au niveau institutionnel et communautaire :** Le projet identifiera tous les acteurs impliqués dans les mécanismes de coordination, de mobilisation sociale et de gestion des conflits au niveau local et mettra en place un mécanisme de coordination qui les réunira régulièrement afin de capitaliser les expériences des uns et des autres. Aussi, 3 incubateurs de paix seront mis en place pour renforcer les capacités de ces acteurs et surtout des femmes, dans différents domaines de la paix et du genre, de manière régulière et permanente. Un programme de formation sera développé à cet effet.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

- **SI** les mécanismes traditionnels et institutionnels de paix sont renforcés sur la prise en compte du genre dans le dialogue, la prévention et la gestion des conflits et deviennent plus inclusifs, **ALORS** il y aura une volonté et une initiative accrues de la part des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pour mener les efforts collectifs de consolidation de la paix et de développement qui seront davantage inclusifs, avec une forte participation des femmes, **PARCE QUE** les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux auront mis en œuvre l'intégration du genre comme aspect prioritaire et auront mis en place les dispositions nécessaires à cette intégration, **ET PARCE QU'**ils auront un soutien continu dans le renforcement des capacités pour initier, diriger et s'engager dans des initiatives inclusives de consolidation de la paix et de développement et mettre leurs compétences en pratique

- **SI** les activités de soutien économiques sont orientées vers les femmes en particulier celles qui ont été affectées négativement par les conflits, **ALORS**, elles auront une garantie financière leur permettant de faire face à la vie, à développer la résilience et à dégager du temps pour participer de manière durable à la résolution des conflits, **ET ALORS** il y aura un environnement favorable à la réconciliation et au bien-vivre ensemble, **PARCE QUE** le traumatisme et la déficience économique des femmes auront été traités et faciliteraient la capacité de réconciliation entre les groupes.

- **SI** les femmes et les filles sont renforcées en capacités organisationnelles et sur la consolidation de la paix ainsi que les approches genre, et **SI** elles sont rendues autonomes pour participer à la consolidation de la paix, **ALORS** les femmes et les filles pourront participer plus activement dans les processus de la pacification et de leur autonomisation **PARCEQUE** les femmes auront les capacités de se positionner et de participer plus activement dans les processus de paix

Les éléments ci-dessus contribuent à une paix plus durable, et à une prise de décision inclusive et réactive parce que les femmes et les jeunes auront la capacité de participer à ces processus ainsi que le soutien de la communauté et des principaux dirigeants, et parce que les institutions de consolidation de la paix et de prise de décision auront la capacité de faire participer les femmes et d'inclure leurs perspectives dans les prises de décision en cours.

- d) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Outcome du projet : Les femmes et les filles participent plus activement à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale au niveau du Kasai et Kasai Central.

Output 1 : *L'efficacité et la coordination des mécanismes de paix traditionnels et institutionnels existant, sur le dialogue, la prévention et la gestion des conflits sont renforcées sur la prise en compte du genre.*

Les structures étatiques et non étatiques exerçant dans le domaine de la consolidation de la paix manquent de coordination et ne sont pas suffisamment outillées sur la prise en compte du genre pour que leurs actions soient efficaces. Pour les renforcer, les activités ci-dessous seront menées :

Activité 1 : Identification de tous les mécanismes de paix traditionnels et institutionnels existant dans les sites de projet

Activité 2 : Mise en place d'un mécanisme de coordination des mécanismes de paix existants

Activité 3 : Formation des membres des mécanismes de paix (**les Groupes de Dialogue Permanent, les Réseaux des médiateurs locaux et la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation**) sur la gouvernance de mécanismes de paix sensible au genre et sur la prise en compte du genre dans la planification des activités et dans les initiatives de paix

Activité 4 : Consultations communautaires afin de comprendre les besoins priorités des femmes

Activité 5 : Identification des zones et des acteurs de dialogues communautaires pour la paix

Activité 6 : Organisation des dialogues communautaires pour la paix dans les zones ciblées

Activité 7 : Formation des leaders communautaires et des membres des mécanismes de paix sur la masculinité positive

Output 2 : *Des mécanismes durables de soutien multisectoriel de guérison de traumatismes et d'accompagnement des personnes affectées par les conséquences de conflits, notamment les femmes et les filles sont mis en place*

Les personnes souffrant de traumatismes liés aux violences des conflits passés pourront ainsi reprendre les contacts avec les membres de la communauté et reprendre la vie au quotidien. Le projet mettra en place des mécanismes de soutien psychosocial des personnes affectées par les différents conflits. Des appuis seront faits pour renforcer leur autonomisation socioéconomique.

Les initiatives des femmes seront soutenues sur base des besoins qui seront identifiés pendant les réunions de consultations communautaires. Des organisations féminines seront identifiées en fonction de leurs expériences et leur compétence dans l'accompagnement des initiatives des femmes et présenteront les besoins en termes de soutien aux femmes qu'elles souhaiteraient encadrer et surtout en fonction des critères qui seront établis (être victime des violences sexuelles, avoir participé aux mouvements insurrectionnels de Kamuina Nsapu, et marginalisée au sein de la communauté.). Le projet sera capable de soutenir quatre initiatives en raison d'une initiative par territoire d'intervention. Chaque intervention couvrira 25,000 USD et servira à soutenir les activités des AGR des femmes qui seront identifiées (la coupe et couture, la savonnerie, la boulangerie, et d'autres formations pertinentes pour l'épanouissement des femmes). Avant les activités, les bénéficiaires seront formés par des experts formateurs pour qu'elles acquièrent les capacités en entrepreneuriat.

Activité 1 : Identification participative des traumatismes causés par les conflits

Activité 2 : Prise en charge de 200 personnes affectées par le traumatisme identifiées pour leur rétablissement individuel (psychologique et psychosocial)

Activité 3 : Organisation des activités d'apprentissage socio-émotionnel économiques, ludiques, culturelles spécifiques de lutte contre le traumatisme

Activité 4 : Soutien aux initiatives des femmes dans les AGR pour la cohésion sociale

Activité 5 : Soutien psychosocial des femmes accompagnées dans les AGR

Activité 6 : Renforcement des capacités des femmes dans l'entrepreneuriat et dans la gestion des AGR

Output 3 : *Les capacités de femmes pour leur participation à la consolidation de la paix à travers leur leadership et leur autonomisation*

En dehors des incubateurs de paix qui seront mis en place dans les deux provinces (Kasaï et Kasaï Central), un réseau des organisations féminines sera organisé pour renforcer plus la cohésion au sein des groupes. En plus, ces femmes seront soutenues économiquement à travers des actions d'entrepreneuriat.

Afin de répondre à leurs priorités, des plans d'action inclusifs et participatifs sensibles au genre seront développés avec les parties prenantes et adoptés. Il s'agira des feuilles de route que les acteurs vont développer ensemble pour renforcer la participation de la femme. Ces plans d'actions incluront les besoins et les priorités que les femmes veulent soumettre aux décideurs afin que ceux-ci prennent en compte leurs besoins. Ces plans d'actions (feuilles de route) seront présentés à tous les niveaux (local, provincial et national) pour susciter le soutien des autorités à renforcer les initiatives des femmes.

Les femmes bénéficiaires seront celles qui seront regroupées dans des structures féminines au niveau de deux provinces (Kasaï et Kasaï Central). Chaque groupe sera constitué des femmes prêtes à promouvoir la paix, celles qui sont capable d'influencer les autres. C'est en d'autres termes « un groupe des femmes incubatrices de paix ». Ces femmes auront pour rôle d'influencer le changement auprès d'autres femmes. Des appuis leur seront octroyés pour un besoin d'entrepreneuriat où elles seront appelées à produire soit « le savon, le jus, agriculture,). Ces femmes seront formées au départ sur les approches de l'entrepreneuriat et approfondiront leurs formations spécifiques sur les activités qu'elles seront appelées à mener.

Ces femmes se feront appuyer par d'autres experts dans les deux provinces pour réfléchir et élaborer des plans d'action pour chaque province. Les plans d'action qui seront élaborés dégageront des priorités et besoins des femmes pour une paix durables. Elles solliciteront un appui des autres femmes pour les mettre en œuvre et recourront aux décideurs (provincial et national) pour des actions qui nécessitent leurs interventions. Il s'agira des actions des plaidoyer pour soutenir les initiatives des femmes.

Activité 1 : Mise en place de 2 incubateurs de paix dans les 2 provinces, soit 1 incubateur par province (dans le chef-lieu à Kananga et à Tshikapa)

Activité 2 : Formation des femmes leaders sur la consolidation de la paix, la gestion de conflits et la médiation dans les incubateurs de paix

Activité 3 : Formation de femmes sur le leadership transformationnel dans le contexte de la consolidation de la paix

Activité 4 : Facilitation du réseautage des organisations féminines pour la paix

Activité 5 : Elaboration et mise en œuvre des plans d'action de paix conjoints, inclusifs et sensibles au genre impliquant les différents mécanismes

Activité 6 : Diffusion des plans d'actions sensibles au genre et plaidoyer pour leur prise en compte dans les politiques des gouvernements (provincial et national)

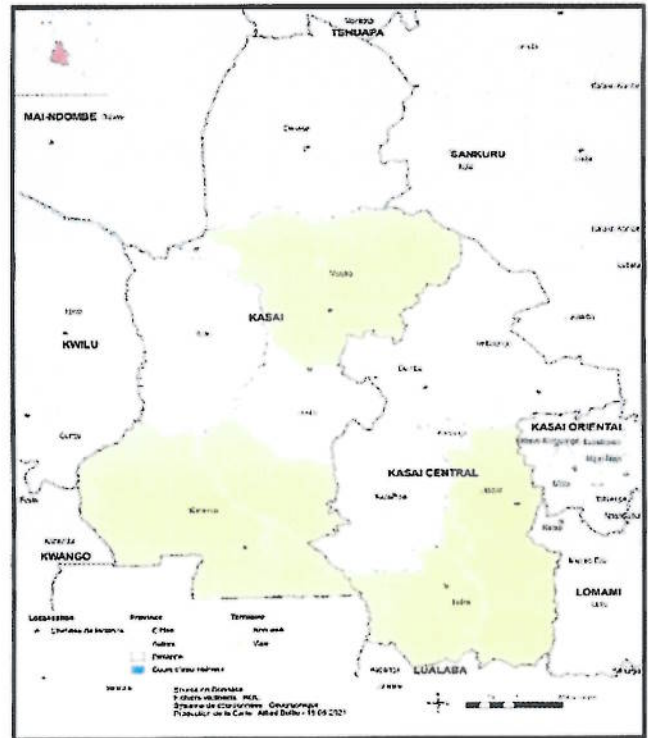
Activité 7 : Organisation des forums mixtes de suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de paix

Activité 8 : Formation de femmes à l'entrepreneuriat féminin

Activité 9 : Formation et mise en place de groupes de femmes productrices et actrices de la paix (savon, jus, agriculture...)

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

L'initiative sera mise en œuvre dans les provinces du Kasai et du Kasai Central, notamment dans les territoires qui avaient été en proie à de violents conflits entre 2016 et 2018. **4 zones d'intervention ont été déterminées : elles correspondent aux zones prioritaires nexus.** Dans la province du Kasai, il s'agit des territoires de **Mweka** et **Kamonia**. Dans la province du Kasai Central, l'initiative ciblera les territoires de **Dibaya** et **Luiza**. Par ailleurs, les relais qui seront installés dans ces 4 zones d'intervention seront mobilisés afin d'atteindre d'autres zones actuellement peu accessibles.



Pour chaque output, le projet ciblera les acteurs suivants :

Output 1 : *L'efficacité et la coordination des mécanismes de paix traditionnels et institutionnels existant, sur le dialogue, la prévention et la gestion des conflits sont renforcées sur la prise en compte du genre.*

- Les membres des Groupes de Dialogue Permanent;
- Les membres du Comité provincial de réconciliation et paix
- Les membres de tout réseau mis en place pour la paix
- Les institutions provinciales et les structures de pouvoir local ;
- Les secrétariat provinciaux 1325
- Les hommes, les garçons, les leaders d'opinion, les chefs coutumiers, les corps de métiers et professionnels, les artistes.

Output 2 : *Des mécanismes durables de soutien multisectoriel de guérison de traumatismes et d'accompagnement des personnes affectées par les conséquences de conflits, notamment les femmes et les filles sont mis en place*

- Les femmes qui ont subi les traumatismes de conflits (rejetées par la communauté à cause des conflits, qui ont perdu des membres de familles, dont les enfants et époux ont participé aux conflits, dont les relations familiales ont été affectées, ...)
- Les filles qui ont participé au conflit
- Les organisations de femmes vivant avec handicap et d'autres groupes spécifiques les plus vulnérables;

Output 3 : Les capacités de femmes pour leur participation à la consolidation de la paix à travers leur leadership et leur autonomisation

- Les femmes qui ont subi les traumatismes/ont participé aux conflits et qui sont prises en charge par le projet
- Les femmes et jeunes filles actives dans la paix, en politique, dans la société civile, les universités, dans l'entrepreneuriat;
- Les organisations/réseaux de femmes et jeunes filles (AWLN, DYNAFEC, RENAFER, REFEPL, etc.);
- Les femmes marginalisées et les plus vulnérables qui sont prises en charge dans une des activités du projet

Le nombre de participants directs est d'approximativement de 1590 personnes qui seront appuyées, formées, et qui participeront à des activités de formation, de sensibilisation et de communication. Parmi ces personnes, les cibles seront principalement des femmes, les membres des mécanismes de paix existants, pour la sensibilité au genre, ainsi qu'avec les hommes pour leur engagement et sur la thématique de la masculinité positive. 30% des participants seront des jeunes.

Cependant, le travail rapproché avec ces acteurs et actrices aura, selon notre théorie de changement, des implications plus larges et indirectes sur des processus de paix et médiation au niveau local. Nous estimons, par exemple, que les Groupes de Dialogue Permanents (GDP) auront une portée d'environ 20,000 personnes ou plus par GDP. A titre d'exemple, le GDP de Mweka couvre une zone avec une population d'environ 159,000 personnes. Les membres des GDPs représentent différentes localités. Ceci veut dire que nous pouvons déjà estimer un nombre de bénéficiaires indirect de 100,000 personnes.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : Interpeace	\$ 3, 378, 514	Union Européenne, FCDO, Fonds de Cohérence	Kinshasa, Tshikapa, Goma, Bukavu	3 staffs à Tshikapa	2 experts Suivi, Evaluation & Apprentissage ; 1 expert plaidoyer et politique ; 1

Partenaires d'exécution : Travail et Droits de l'Homme (TDH) au Kasai Central et Action pour la Paix et la Concorde (APC) au Kasai		pour la Stabilisation (SSU, MONUSCO)			expert genre (prévu) ; 3 experts en gestion de projet ; 2 experts en gestion et finances.
Organisation bénéficiaire : ONU Femmes	\$ 7 686 454	PBF Banque Mondiale Suède WPHF (Japan, Germany, Spotlight) MONUSCO UBRAF Alibaba Foundation Canada	Kinshasa, Goma et Bukavu Tshikapa	25 membres du personnel ONU Femmes en RDC	3 experts en femmes, paix et sécurité et VSBG ; 3 expertes en participation politique et leadership féminin et 1 expert en autonomisation économique.
Partenaires d'exécution : Réseau de femmes leaders africaines/Chapitre RDC, Action femmes pour la paix, DYNAFEC, et autres qui travaillent dans les domaines ciblés par le projet. Un appel à proposition sera lancé selon les procédures d'ONU Femmes					

Sous le lead d'ONU Femme, ONU femme et Interpeace seront engagées dans la réalisation de ce projet dans les deux provinces (Kasai et Kasai Central). Ce lead d'ONU Femme dans ce projet est construit autour de son expertise en matière d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la priorisation de l'agenda femme, paix et sécurité. ONU Femmes a soutenu le gouvernement dans le développement de son plan d'action national de deuxième génération de mise en œuvre de la résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies. ONU Femmes assure le secrétariat des fonds des femmes pour la paix et action humanitaire et depuis 2019 une vingtaine d'organisations sont bénéficiaires de ces ressources en RDC dont deux au Kasai et une dans le Kasai Central. Actuellement ONU Femmes est en consortium avec OIM et

PNUD dans un projet PBF intitulé « Renforcer la cohésion sociale et la confiance entre la population et les autorités à travers la police de proximité, le dialogue et la revitalisation socio-économique » à Tshikapa et une deuxième initiative avec le BCNUDH sur le projet intitulé « Renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la gouvernance locale et la consolidation de la paix dans la province du Kasai » à Tshikapa. Il sied de signaler le rôle que joue ONU Femmes dans la coordination des questions de genre au sein du Système des Nations Unies à travers le One UN Gender Team et auprès du gouvernement par rapport à la coordination du groupe thématique genre et plus particulièrement au sous-groupe thématique habilitation du statut juridique de la femme.

Interpeace est une organisation internationale pour la consolidation de la paix avec plus de 25 ans d'expérience. La méthodologie de l'organisation reconnaît que la consolidation de la paix ne peut être imposée par des acteurs extérieurs et, au contraire, que l'émergence de solutions émanant des sociétés doit être facilitée et leur mise en œuvre soutenue. Interpeace travaille en RDC depuis 2013, et dans la région du Kasai depuis l'éruption de la violence en 2016. Interpeace a été l'un des premiers acteurs de consolidation de la paix à agir dans le Kasai avec deux partenaires nationaux. Le projet « *Encourager le dialogue, faciliter la médiation et la réconciliation et renforcer la confiance entre les communautés, les autorités et les forces de sécurité* », financé par l'UE a : rassemblé les chefs traditionnels, les communautés et les autorités pour la première fois depuis 2016, construit un soutien et une adhésion politique solide à tous les niveaux et démontré que l'implication des décideurs contribue directement à l'obtention et à la pérennisation des résultats. Ce programme a également établi un réseau de Groupes de Dialogue Permanent. Les GDPs sont des cadres qui peuvent bien prendre en charge ces activités car déjà bien structurés. Interpeace a beaucoup investi dans ces structures qui continuent à travailler sur le terrain. Chaque semaine, les membres font des rapports de leurs activités de médiation.

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Coordination

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, les structures bénéficiaires travailleront en étroite collaboration tenant compte de la complémentarité/interdépendance entre les résultats tout en conférant la responsabilité des activités concourant aux résultats définis à la structure qui en a l'expertise. ONU Femmes, en tant que chef de file de ce projet, assurera la coordination générale des activités du projet de façon régulière. En outre, elle coordonnera l'élaboration de divers rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources allouées, et ce, conformément aux règles du PBF. Elle travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF pour la bonne exécution des activités du projet. En plus des réunions mensuelles de planification conjointe et des visites de terrain conjointes, les réunions trimestrielles de coordination seront organisées afin d'échanger sur les réalisations, les défis et les leçons apprises et trouver ensemble des solutions.

Le projet sera coordonné par un Comité de Pilotage représentant chaque partenaire du projet et présidé par ONU Femmes. Il sera co-présidé avec le Ministère du genre, famille et enfants. Les responsabilités et les tâches du Comité seront les suivantes :

- S'assurer de la bonne mise en œuvre du projet et de la bonne gestion du portefeuille du fonds ;
- Commanditer et superviser le suivi et l'évaluation efficace de toutes les activités du fonds afin de garantir leur succès et leur transparence ;
- Examiner et approuver les demandes de décaissements des fonds pour les financements des activités ;
- Examiner et approuver les rapports narratifs et financiers intermédiaires et finaux à soumettre au PBSO ;
- Approuver les amendements au projet, si nécessaire.

L'équipe d'Interpeace sera composée de : Un(e) Chargé(e) de Projet à 100% avec une forte expertise en genre ; un(e) Assistant(e) Suivi, Evaluation et Apprentissage à 100%, mettra en œuvre le cadre de suivi et d'évaluation et s'assurera que le projet atteint son objectif ; Un (e) Chargé (e) des Opérations à 100%, couvrant les besoins administratifs, financiers et logistiques du projet ; Un (e) Cleaner sera prise à 100% par le projet et Un (e) chauffeur sera prise à 100% par le projet. Pour ce qui concerne le staff support, les postes suivants seront envisagés : le Représentant Pays à 5%, assurant la gestion et coordination globale du programme, ainsi que l'engagement politique et représentation d'Interpeace ; un Conseiller en Plaidoyer et Politique à 20%, soutient les efforts de plaidoyer au niveau national et inculque l'expérience d'Interpeace dans le projet; Un Responsable de Programme Senior à 5% (couvrant l'ensemble du programme d'Interpeace en RDC et termes de gestion du portefeuille) ; Un Responsable Administratif et Financier Senior à 5% en charge de la gestion globale des finances et administration d'Interpeace en RDC.

Un(e) chargé(e) de la gestion et de la coordination du projet (NOB), sera recruté et travaillera à temps plein dans le cadre de ce projet. Il travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste de programme de ONU Femmes, qui consacrera 5% de son temps au suivi de ce projet. Un expert en gestion du changement social, prise en compte du genre dans les processus de paix et autonomisation des femmes dans les contextes de conflits sera recruté pour une durée de 3 mois afin d'appuyer l'élaboration de l'approche d'intervention. Il sera aussi recruté un chargé de l'administration et des finances du projet qui travaillera aussi à temps plein sur le projet (SB5).

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
L'instabilité politique et le manque de confiance envers l'Etat et ses institutions entravent la planification et la mise en œuvre des activités	Moyen	Interpeace et ONU Femmes suivront de près le contexte politique au niveau national et dans les provinces du Kasai et Kasai central afin de s'adapter à l'évolution de la situation en cas de besoin. Une attention particulière sera accordée au contexte électoral. Les groupes de dialogue permanent, les organisations féminines, et celles des jeunes seront impliqués dans les efforts d'analyse du

		contexte et proposeront des solutions pour réduire les tensions liées au processus électoral dans leur milieu.
L'instabilité accrue dans les provinces du Kasai et Kasai central, notamment autour des élections présidentielles de 2023, entrave la mise en œuvre des activités	Moyen	<p>Interpeace, ONU Femmes et leurs partenaires adapteront leurs activités, en consultation avec le PBF, en cas de crise. Les adaptations peuvent inclure des changements concernant les lieux des activités ou des activités en elles-mêmes, des réunions virtuelles à la place de présentielle ou encore la suspension temporaire de certaines activités jusqu'à la stabilisation de la situation</p> <p>Interpeace, ONU Femmes et leurs partenaires surveilleront et partageront en permanence les informations relatives à la situation sécuritaire.</p> <p>Interpeace et ONU Femmes veilleront à ce que leurs outils de sûreté et de sécurité soient adaptés aux contextes du Kasai et du Kasai Central.</p>
L'instabilité accrue dans l'Est de la RDC signifie que les efforts de consolidation de la paix au Kasai et Kasai central ne sont pas prioritaires pour les acteurs nationaux et internationaux	Moyen	Par leur engagement politique et leurs efforts de plaidoyer, Interpeace et ONU Femmes mettront l'accent sur la nécessité de soutenir la consolidation de la paix et l'opérationnalisation du triple nexus pour prévenir (la résurgence) des conflits et de la violence, et construire une paix et une stabilité durables.
L'action proposée se déroulera dans un contexte affecté par la pandémie de COVID-19. Cela peut avoir de nombreuses conséquences, notamment sur les dynamiques de conflit et de paix, ainsi que sur la volonté politique de participer à un processus de renforcement de la gouvernance de la paix. Cela peut également avoir des implications sur la manière dont l'action proposée est mise en œuvre.	Moyen	Interpeace, ONU Femmes et leurs partenaires adapteront leurs activités, en consultation avec le PBF, au cas où les effets du COVID-19 auraient un impact sur leur mise en œuvre. Les adaptations peuvent inclure des changements concernant les lieux des activités ou des activités en elles-mêmes, des réunions virtuelles à la place de présentielle ou encore la suspension temporaire de certaines activités jusqu'à la stabilisation de la situation. Interpeace a mis en œuvre trois autres projets dans le contexte du Covid-19 avec le respect des mesures barrières.

<p>Les besoins et les priorités des femmes et des jeunes ne sont pas considérés comme prioritaires par les personnes au pouvoir.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Les femmes et les jeunes filles seront au cœur de ce projet. Interpeace et ONU Femmes renforceront le rôle des femmes et des jeunes filles dans la transformation des conflits, la réconciliation et la construction de la paix. Également, le projet visera à créer un environnement favorable à la participation des femmes et des jeunes filles dans les espaces de prises de décisions.</p>
<p>Les principales parties prenantes (aux niveaux local, provincial et national) refusent de s'engager dans le projet parce qu'il va à l'encontre de leurs intérêts.</p>	<p>Faible</p>	<p>Interpeace et ONU Femmes engageront les institutions et les acteurs clés au sein des institutions dès le début du programme pour favoriser leur adhésion. Interpeace a une expertise avérée d'engagement politique en RDC. Elle va utiliser son réseau pour renforcer la gestion de l'espace politique en province et à Kinshasa. Des réunions de briefing avec les autorités permettront de collecter le feedback et gérer les intérêts des différentes parties.</p>
<p>Le renouvellement des représentants politiques locaux, provinciaux et nationaux, notamment dans le cadre des élections de 2023, entraîne la perte de relations positives préétablies et des changements de priorités.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Interpeace et ONU Femmes surveilleront les développements politiques et leurs impacts possibles sur le projet. En cas de changement de représentants politiques à des postes clés, Interpeace et ONU Femmes privilégieront une rencontre rapide avec les nouveaux élus pour leur présenter le projet.</p>
<p>Les représentants des femmes, des jeunes filles et des hommes impliqués dans le projet sont perçus comme non représentatifs ou partiels.</p>	<p>Faible</p>	<p>Les représentants des femmes, des jeunes filles et des hommes seront identifiés par le biais d'une cartographie des initiatives des femmes et des jeunes au début du projet avec des critères de sélection émanant d'un processus consultatif afin de s'assurer que les personnes sélectionnées soient représentatives.</p>
<p>Les conditions logistiques des réunions (lieu, heure, etc.) entravent la participation de groupes de personnes spécifiquement visés par ce projet, tels que les femmes et les jeunes filles.</p>	<p>Faible</p>	<p>Interpeace, ONU Femmes et leurs partenaires veilleront à ce que les conditions soient réunies pour assurer une participation optimale des femmes et des jeunes filles.</p>

<p>Manque de capacités / ressources pour soutenir la mise en œuvre des solutions identifiées dans le cadre des structures mises en place par le projet (incubateurs de paix, groupes de dialogue permanents) entraînant un manque de confiance et un engagement réduit.</p>	<p>Faible</p>	<p>Lorsque le projet n'est pas en mesure de financer la mise en œuvre d'interventions spécifiques, il soutiendra les efforts de plaidoyer pour encourager leur mise en œuvre par le gouvernement ou d'autres acteurs. De même, il partagera l'apprentissage avec d'autres organisations qui pourraient être en mesure de mettre en œuvre les interventions identifiées, ayant ainsi un effet catalytique</p>
<p>Travailler avec de nouveaux membres du personnel et des nouveaux partenaires qui ne connaissent pas le travail et les approches d'Interpeace et de ONU Femmes, et doivent être formés sur une plus longue période de temps.</p>	<p>Faible</p>	<p>Interpeace et ONU Femmes veilleront à ce que les nouveaux membres du personnel et les nouveaux partenaires bénéficient d'un soutien régulier et puissent accéder aux personnes adéquates dans les deux organisations afin de recevoir un appui.</p>
<p>Risques dus à l'insécurité dans les zones d'intervention.</p>	<p>Moyen</p>	<p>Interpeace et ONU Femmes veilleront à ce que les membres de leur personnel soient sensibilisés et formés aux politiques et outils de sécurité et de sûreté.</p>
<p>L'exploitation et le harcèlement sexuels se produisent pendant la mise en œuvre du projet.</p>	<p>Faible</p>	<p>Interpeace et ONU Femmes informeront clairement leur personnel au sujet de leur politique en la matière, qui inclut également la dénonciation des actes d'harcèlement sexuel entre les membres de leur personnel et envers les bénéficiaires du projet. Le personnel d'Interpeace est tenu de suivre le cours en ligne de l'organisation sur la lutte contre le harcèlement et la discrimination.</p>
<p>Mauvaise gestion financière et programmatique</p>	<p>Faible</p>	<p>Le personnel d'Interpeace est tenu de lire le <i>Programme Management Manual</i>, le Manuel des finances pour la RDC ainsi que de suivre les cours en ligne de l'organisation sur la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêts. Interpeace et ONU Femmes effectueront un suivi financier fréquent pour s'assurer que les activités du programme sont menées de manière efficace et que les moyens d'intervention sont efficaces. Interpeace dispose de systèmes rigoureux de gestion financière décentralisée pour s'assurer que les dépenses sont gérées de</p>

		<p>manière transparente et conformément aux accords entre Interpeace et ses donateurs. Le risque de fraude est minimisé par des systèmes de contrôle interne, des responsabilités partagées (double signature sur les comptes bancaires) et des audits internes et externes réguliers. Les visites mensuelles de revue financière et de suivi des activités seront organisées auprès des partenaires. Les défis rencontrés seront discutés dans les réunions trimestrielles de coordination</p>
--	--	---

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Les activités de suivi, évaluation et apprentissage (S&E) seront **définies dans un plan de suivi-évaluation, élaboré conjointement par les structures bénéficiaires**. La coordination des activités de suivi-évaluation sera conduite par l'agence lead avec l'appui des chargés de suivi-évaluation des deux structures récipiendaires.

Les activités de suivi incluent, entre autres, la collecte de données de base au début et les données à la fin du projet, des études, des rapports etc. En outre, des **missions de terrain seront effectuées de façon régulière** pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, évaluer les progrès et les succès par rapport aux résultats escomptés. Des **rapports de suivi-évaluation** seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi-évaluation en vue de faire des ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet. Des **ateliers de récolte des résultats** seront organisés, ainsi que la récolte d'histoires de changement. L'approche de suivi et évaluation qui sera adoptée sera hybride, en combinant des données quantitatives aux données qualitatives.

Par ailleurs, des **actions de visibilité/communication** autour du projet, les interventions des structures participantes et des partenaires de mise en œuvre ainsi que d'autres outils de communication, tels que des émissions radiophoniques, seront réalisées.

Le **plan de suivi et évaluation sera déterminé sur la base des indicateurs, activités, résultats et produits définis dans le cadre logique du projet.**

Par ailleurs, il sera déterminé à quelle **fréquence et au travers de quel outil les informations seront recueillies**. Les informations recueillies seront analysées et archivées dans une base de données fiable et sécurisée.

Une matrice pour le suivi et l'évaluation du projet, incluant un calendrier des activités de suivi-évaluation à mettre en œuvre sera créé. Enfin, une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Le projet a été élaboré après consultations avec l'ensemble des acteurs clés afin d'assurer une pleine appropriation des activités. De plus, les activités prévues dans le cadre du projet portant sur la mise en place d'un espace d'échange avec les populations vont assurer la pleine appropriation et la pertinence des activités du projet auprès de ces communautés. Cette appropriation des acteurs étatiques et des communautés concernées sera déterminante afin d'assurer la pérennisation des activités menées dans le cadre du projet.

Ce projet vise à s'appuyer sur les capacités existantes pour maximiser et pérenniser son impact. Les organisations récipiendaires travailleront avec les autorités et institutions provinciales et locales, les chefs coutumiers, les organisations et associations de la société civile, ainsi que les groupes de dialogue/médiation locaux existants. Interpeace et ses partenaires fourniront également un soutien au renforcement des capacités des dirigeants communautaires et des membres des groupes de dialogue local, des femmes et des jeunes autour des approches et des thèmes qu'ils auront sélectionnés. Cela permettra de s'assurer qu'ils sont impliqués dans les premières étapes de la mise en œuvre du projet. Cette approche sera également plus rentable en engageant un grand nombre de personnes qui sont déjà sur le terrain. Chaque activité de l'action est inclusive et donne un rôle central aux autorités, aux communautés et à la société civile. Cela permettra de s'assurer que les autorités sont au cœur des efforts pour améliorer la gouvernance de la paix et de développer à la fois leur capacité et leur volonté de poursuivre ces efforts après la fin du projet. En outre, l'action comprend une composante d'apprentissage et de communication stratégique qui aidera à générer des preuves des changements émergents et à développer l'intérêt des parties prenantes clés (y compris le gouvernement) à s'engager ou à soutenir un engagement supplémentaire pour une meilleure gouvernance de la paix inclusive, et la participation des femmes. L'expérience d'Interpeace au Kasai et ailleurs a montré que lorsque des activités de consolidation de la paix sont catalysées et que les résultats deviennent visibles, les communautés et les décideurs s'approprient rapidement ces activités et prennent des initiatives supplémentaires. Le projet assurera le suivi de ces initiatives et des contributions additionnelles des communautés, bien qu'elles soient définies au fur et à mesure du déroulement du projet.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Le projet assurera une utilisation rationnelle et optimale des ressources par une mise en œuvre contrôlée, basée sur une coordination étroite entre Interpeace et ONU Femmes, et s'appuyant sur les réseaux préexistants de ces deux organisations dans les lieux d'intervention planifiés. De plus, Interpeace s'appuiera sur la structure organisationnelle et les capacités prévues dans la mise en œuvre du projet *Strengthening Inclusive Peace Governance in the Democratic Republic of the Congo*, ceci ayant des activités prévues au Kasai, Kasai Central et à Kinshasa. Les deux projets se renforceront mutuellement, ainsi assurant un usage rationnel et efficace des ressources.

Certaines activités seront menées séparément par Interpeace et ONU Femmes, d'autres conjointement, permettant ainsi de tirer le meilleur parti des capacités et des réseaux de chacune des deux organisations, assurant une utilisation optimale des ressources. Par exemple, Interpeace bénéficie d'un large réseau de Groupes de Dialogue Permanent (GDPs) dans les lieux visés par ce projet. Interpeace est en mesure d'utiliser ces structures pour atteindre un nombre important de bénéficiaires et acteurs locaux, contribuant ainsi à réduire les coûts, et offrant des possibilités de synergies avec les activités menées par ONU Femmes. Par ailleurs, l'expérience des deux organisations dans la conduite et mise en œuvre de projets conjoints assure qu'une coordination efficace et précise soit mise en place.

La répartition du budget proposée reste flexible avec comme principe, la mise en œuvre conjointe de la plupart des activités du projet. ONU Femmes gardera un budget supplémentaire pour la coordination. Interpeace et ONU Femmes ont une bonne expérience du fonctionnement des fonds PBF pour en avoir été bénéficiaires dans le cadre d'autres programmes et pays. Les facteurs qui peuvent avoir un impact sur le déboursement des tranches de financement incluent certains des risques contextuels énumérés dans la matrice des risques.

ONU Femmes et Interpeace disposent de systèmes rigoureux de gestion financière décentralisée pour s'assurer que les dépenses sont gérées de manière transparente. Le risque de fraude est minimisé par des systèmes de contrôle interne, des responsabilités partagées et des audits internes et externes réguliers.

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Documentaire
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé	X
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites mis en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A
Annexe B	
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseil expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justificatifs des allocations GEWE ?	X

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Réponse	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X	
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X	
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X	
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X	
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X	
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

for additional PBF allocation if the context requires it		
--	--	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware

of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax-exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁵
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁵ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
Résultat 1 : Les femmes et les filles participent activement à la consolidation de la paix et au renforcement de la cohésion sociale au niveau du Kasai et Kasai Central	Produit 1.1 L'efficacité et la coordination des mécanismes de paix traditionnels et institutionnels existant, sur le	Indicateur 1 a Nombre d'initiatives prises par les femmes et jeunes pour la consolidation de la paix Niveau de référence : N/a à définir lors de l'étude de base Cible : 10 initiatives	Sources d'information: Etude de base, étude finale Fréquence de collecte: Début et fin du projet	(Année 1 : 5) (Année 2 : 5)
		Indicateur 1 b Pourcentage des femmes et jeunes filles qui affirment qu'elles se sont engagées au moins une fois pour résoudre un conflit dans leur communauté pendant les derniers 12 ou 18 mois Niveau de référence : N/a à définir lors de l'étude de base Cible : 50% des participantes soit 25% des femmes et 25% des jeunes filles	Sources d'information: Etude de base, étude finale Fréquence de collecte: Début et fin du projet	(Année 1 : 0) (Année 2 : 50%)
		Indicateur 1 c Proportion d'hommes (Adultes et jeunes) influents de la communauté ayant valorisé ou assuré la promotion publique du rôle des femmes, ou soutenu des initiatives de femmes Niveau de référence 0 Cible : Au moins 12 hommes influents (9 adultes entre 35 à 60 ans et 3 jeunes entre 25 à 35 ans)	Sources d'information: Rapport de l'exercice de récolte d'histoires de changement, étude de base et étude finale Fréquence de collecte: Semestrielle (début et fin du projet)	(Année 1 : 0) (Année 2 : Au moins 4 témoignages par site d'intervention (total = 16 témoignages))
		Indicateur 1 d : Perception de la communauté sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix Niveau de référence : N/a à définir lors de l'étude de base Cible : Perception positive	Sources d'information: Enquête de perception Fréquence de collecte: Annuelle (début et fin du projet)	(Année 1 : positive) (Année 2 : positive)
		Indicateur 1.1 a Nombre de consultations communautaires réalisées afin de comprendre les besoins priorités des femmes	Sources d'information: Rapports d'activité , Rapports de récolte des	(Année 1 : 2) (Année 2 : 2)

	<p>dialogue, la prévention et la gestion des conflits est renforcée sur la prise en compte du genre</p> <p>Activité 1 : Identification de tous les mécanismes de paix traditionnels et institutionnels existant dans les sites de projet</p> <p>Activité 2 : Mise en place d'un mécanisme de coordination des mécanismes de paix existants</p> <p>Activité 3 : Formation des membres des mécanismes de paix (les Groupes de Dialogue Permanent, les Réseaux des médiateurs locaux et la Commission provinciale de vérité, justice et réconciliation) sur la gouvernance de mécanismes de paix sensible au genre et sur la prise en compte du genre dans la planification des activités et dans les initiatives de paix</p> <p>Activité 4 : Consultations communautaires afin de comprendre les besoins priorités des femmes</p> <p>Activité 5 : Identification des zones et des acteurs de dialogues communautaires pour la paix</p> <p>Activité 6 : Organisation des dialogues communautaires pour la paix dans les zones ciblées</p> <p>Activité 7 : Formation des leaders communautaires et des membres des mécanismes de paix sur la masculinité positive</p>	<p>Niveau de référence: 0 Cible: 4 consultations (1 par territoire)</p> <p>Indicateur 1.1.b Nombre d'acteurs du gouvernement et de la société civile qui ne sont pas directement impliqués dans le projet et qui ont démontré leur intérêt et leur engagement à soutenir la participation des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence: N/a à définir lors de l'étude de base Cible : 2 exemples (1 femme et 1 homme)</p> <p>Indicateur 1.1.c Pourcentage d'augmentation de femmes et jeunes filles qui affirment qu'elles sont en mesure d'influencer les décisions prises au niveau local dans leurs communautés</p> <p>Niveau de référence: N/a à définir lors de l'étude de base Cible : 35 % des femmes entre 35 à 60 ans et 15% des jeunes filles entre 25 à 35 ans d'augmentation</p> <p>Indicateur 1.1.d Pourcentage du nombre de personnes affirmant que les autorités intègrent la perspective des femmes dans leur prise de décision, ou qui consultent les femmes dans la prise de décision</p> <p>Niveau de référence: N/a à définir lors de l'étude de base Cible : 50% d'augmentation chez les hommes et les femmes</p> <p>Indicateur 1.1.e Nombre de groupes de dialogue soutenus pour l'intégration du genre et de la sensibilisation au rôle des femmes</p> <p>Niveau de référence: 0 Cible : 12</p>	<p>résultats : évaluation finale Fréquence de collecte: Mensuelle</p> <p>Sources d'information: Rapports d'activité ; rapports de récolle des résultats ; évaluation finale Fréquence de collecte: Trimestrielle</p> <p>Sources d'information: Etude de base et étude finale Fréquence de collecte: Début et fin du projet</p> <p>Sources d'information: Etude de base et étude finale Fréquence de collecte: Début et fin du projet</p> <p>Sources d'information: Les plans d'action élaborés Fréquence de collecte: A la fin de la première année</p>	<p>(Année 1 : 1) (Année 2 : 1)</p> <p>(Année 1 : 0) (Année 2 : 50% d'augmentation)</p> <p>(Année 1 : 0) (Année 2 : 50% d'augmentation)</p> <p>(Année 1 : 6) (Année 2 : 6)</p>
--	---	--	--	---

	<p>Produit 1.2. Des mécanismes durables de soutien multisectoriel de guérison de traumatismes et d'accompagnement des personnes affectées par les conséquences de conflits, notamment les femmes et les filles sont mis en place</p> <p>Activité 1 : Identification participative des traumatismes causés par les conflits</p> <p>Activité 2 Prise en charge de 200 personnes affectées par le traumatisme identifiées pour leur rétablissement individuel (psychologique et psychosocial)</p> <p>Activité 3 : Organisation des activités d'apprentissage socio-émotionnel économiques, ludiques, culturelles spécifiques de lutte contre le traumatisme</p> <p>Activité 4 : Soutien aux initiatives des femmes dans les AGR pour la cohésion sociale</p> <p>Activité 5 : Soutien psychosocial des femmes accompagnées dans les AGR</p> <p>Activité 6 : Renforcement des capacités des femmes dans l'entrepreneuriat et dans la gestion</p>	<p>Indicateur 1.1.f Nombre d'activités de sensibilisation sur le rôle des femmes menées par les groupes de dialogue et/ou groupes de femmes</p> <p>Niveau de référence: 0</p> <p>Cible : 10</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de mécanismes mis en place et opérationnels</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 2</p> <p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de personnes qui bénéficient du soutien multisectoriel et qui en témoignent du bien-fondé</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 400 (250 femmes de 35 à 60 ans ; 150 jeunes filles des 25 à 35 ans)</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Qualité de services d'accompagnement des personnes affectées par les conséquences de conflits</p> <p>Niveau de référence : A définir avant la prise en charge</p> <p>Cible : Meilleure</p>	<p>Sources d'information: Rapports de l'activité Fréquence de collecte: Mensuelle</p> <p>Sources d'information: Rapports de l'activité Fréquence de collecte: A la fin du projet</p> <p>Sources d'information : Rapports de l'activité Fréquence de collecte : Chaque trimestre</p> <p>Sources d'information : Rapports d'évaluation des services Fréquence de collecte : Chaque trimestre</p>	<p>(Année 1 : 6) (Année 2 : 4)</p> <p>(Année 1 : 2) (Année 2 : 0)</p> <p>(Année 1 : 100) (Année 2 : 300)</p> <p>(Année 1 : meilleure qualité) (Année 2 : meilleure qualité)</p>
--	--	--	--	---

	<p>des AGR</p> <p>Produit 1.3. Les capacités de femmes pour leur participation à la consolidation de la paix à travers leur leadership et leur autonomisation</p> <p>Activité 1 : Mise en place de 2 incubateurs de paix dans les 2 provinces, soit 1 incubateur par province (dans le chef-lieu à Kananga et à Tshikapa)</p> <p>Activité 2 : Formation des femmes leaders sur la consolidation de la paix, la gestion de conflits et la médiation dans les incubateurs de paix</p> <p>Activité 3 : Formation de femmes sur le leadership transformationnel dans le contexte de la consolidation de la paix</p> <p>Activité 4 : Facilitation du réseautage des organisations féminines pour la paix</p> <p>Activité 5 : Elaboration et mise en œuvre des plans d'action de paix conjoints, inclusifs et sensibles au genre impliquant les différents mécanismes</p> <p>Activité 6 : Diffusion des plans d'actions sensibles au genre et plaidoyer pour leur prise en compte dans les politiques des gouvernements (provincial et national)</p>	<p>Indicateur 1.3.a Nombre de plans d'action élaborés sur une paix inclusive et participative des femmes et jeunes filles</p> <p>Niveau de référence : N/A à définir lors de l'étude de base</p> <p>Cible : 1 plan d'action au Kasai et 1 plan d'action au Kasai central</p> <p>Indicateur 1.3.2 : Nombre d'initiatives de cohésion sociale menées par les femmes et jeunes filles</p> <p>Niveau de référence : 3</p> <p>Cible : 10</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de femmes et jeunes filles formées, qui ont mis en place des plateformes des AGR de cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 400 (250 femmes de 35 à 60 ans ; 150 jeunes filles des 25 à 35 ans)</p> <p>Indicateur 1.1.e Existence d'un plan de travail, de suivi et évaluation et de communication des résultats genre au sein du mécanisme de coordination</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 3</p> <p>Indicateur 1.3.4 : Niveau de connaissance de femmes et jeunes filles sur la consolidation de la paix et le leadership féminin</p> <p>Niveau de référence : A définir avant les formations</p> <p>Cible : niveau élevé</p>	<p>Sources d'information : Rapports de l'activité Fréquence de collecte : Premier semestre</p> <p>Sources d'information : Rapports de l'activité Fréquence de collecte : Chaque trimestre</p> <p>Sources d'information : Rapports de l'activité Fréquence de collecte : Chaque année</p> <p>Sources d'information : Rapports d'évaluation du travail de la coordination Fréquence de collecte : Chaque année</p> <p>Sources d'information : Rapports d'évaluation du niveau de connaissance Fréquence de collecte : Chaque trimestre</p>	<p>(Année 1 : 1 plan d'action au Kasai et 1 plan d'action au Kasai central) (Année 2 : 0)</p> <p>(Année 1 : 5) (Année 2 : 5)</p> <p>(Année 1 : 250) (Année 2 : 150)</p> <p>(Année 1 : 3) (Année 2 : 3)</p> <p>(Année 1 : 3) (Année 2 : 3)</p> <p>(Année 1 : Au moins 70% après la formation) (Année 2 : Au moins 70% après la formation)</p>
--	---	---	--	--

	<p>Activité 7 : Organisation des forums mixtes de suivi et évaluation de la mise en œuvre des plans de paix</p> <p>Activité 8 : Formation de femmes à l'entreprenariat féminin</p> <p>Activité 9 : Formation et mise en place de groupes de femmes productrices et actrices de la paix (savon, jus, agriculture...)</p>			
--	--	--	--	--

Annex D : Résumé Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai Central

Les provinces du Kasai et Kasai central, situées au cœur de la République Démocratique du Congo (RDC), ont été bouleversées entre 2016 et 2018 par un conflit d'une violence sans précédent. En quelques semaines, des heurts entre partisans d'un chef coutumier et les forces de l'ordre se sont mus en violences généralisées opposant communautés, chefs coutumiers, autorités et forces de l'ordre. Les violents affrontements ont entraîné la perte de milliers de vies humaines, des pillages, des destructions et le déplacement massif de populations dans la région et vers l'Angola voisin.

Au-delà de ses conséquences humanitaires, le conflit a exacerbé une crise de confiance profonde entre la population et les institutions étatiques d'une part, et entre différentes communautés d'autre part, avec une forte ethnicisation des combats dans la province du Kasai. Partout dans la région, des villages ont été détruits, des voisins se sont affrontés, des enfants ont été enrôlés dans des groupes armés, et des civils ont subi les exactions de membres des forces de l'ordre et des milices. Si le conflit s'est apaisé depuis 2018 avec la démobilisation volontaire de nombreux miliciens et le retour progressif des réfugiés et déplacés internes, les blessures demeurent ouvertes et menacent aujourd'hui les efforts de réconciliation et de reconstruction menés dans la région.

En vue d'établir les conditions préalables au dialogue et prévenir la résurgence de nouveaux conflits, Interpeace et ses partenaires, les organisations Travail et Droits de l'Homme (TDH), Action pour la Paix et la Concorde (APC) et la Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP), engagent depuis 2019 les membres de différentes communautés, les autorités et les forces de sécurité dans la recherche et la mise en œuvre conjointe de solutions aux causes des conflits.

Le document *Défis et priorités pour la paix au Kasai et Kasai Central* présente les résultats des consultations menées entre octobre et décembre 2019 auprès de 426 personnes dans les provinces du Kasai et Kasai central sur les facteurs à l'origine des violences, les capacités de résilience pour y faire face et les priorités pour la paix et la sécurité dans la région. Il s'appuie également sur les résultats d'une enquête quantitative menée auprès de 850 personnes sur l'état des conflits, la sécurité, les niveaux de traumatisme, la confiance et la situation socioéconomique sur les sites d'intervention.

Résultats clés

Les consultations ont permis de dégager 4 facteurs clés à l'origine des conflits au Kasai et Kasai central, et qui demeurent à ce jour au cœur des préoccupations locales :

1. L'instrumentalisation du pouvoir coutumier à des fins politiques. Avec un cadre juridique peu connu des familles régnantes et irrégulièrement appliqué par les autorités, le statut des chefs coutumiers et la gestion de leurs affaires font l'objet de tensions récurrentes. Certains chefs, en particulier au Kasai central, déplorent que pour des motifs politiques leur fonction ne soit pas légalement reconnue par les autorités étatiques, ce qui favorise l'émergence de nouveaux prétendants au pouvoir et les conflits de succession dans leurs communautés.
2. Les rivalités ethniques et intercommunautaires. Dans la province du Kasai, les communautés Luba, Tshokwe, Kete, Pende et Kuba sont en compétition pour

l'accès de leurs groupes au pouvoir politique et économique, avec des ramifications remontant souvent jusqu'au niveau national. En 2016, des milices d'autodéfense à caractère ethnique se sont greffées sur ces luttes de positionnement et divisions préexistantes.

3. L'accès disputé au foncier et aux ressources naturelles. Au cœur des tensions politiques et communautaires réside souvent l'enjeu de la terre et de ses richesses, avec des litiges liés au contrôle des localités, parcelles, forêts, eaux et minerais. Ces disputes sont aggravées par la méconnaissance des lois encadrant l'accès au foncier et aux ressources naturelles, et par le manque d'accès à des recours judiciaires.
4. La crise de confiance de la population envers l'Etat et ses institutions. Dans l'une des régions les plus pauvres de la RDC, la population fustige la faible présence des institutions étatiques et des investissements publics. A cette frustration s'ajoute une défiance vis-à-vis des élites politiques et des institutions de sécurité et de justice, dont l'intégrité et l'efficacité sont remises en question. Au Kasai central, le mouvement armé Kamuina Nsapu s'est ainsi développé en demandant le départ du régime précédent, décrit comme responsable de la précarité extrême de la population.

A ces causes initiales, le conflit armé de 2016-2018 a ajouté de nouveaux défis qui constituent autant d'obstacles à la paix fragilement établie dans la région. Parmi eux :

1. La crise humanitaire et sanitaire qui a accompagné les violences et les déplacements massifs de population, réduisant l'accès à la nourriture, à l'eau potable, aux soins et à l'éducation jusqu'à aujourd'hui.
2. Le dérèglement économique causé par la destruction de nombreuses infrastructures, la hausse des prix des denrées alimentaires et le manque d'opportunités génératrices de revenus, aggravant la précarité des populations.
3. Le risque sécuritaire posé par le maintien de certaines milices, l'absence de processus de DDR et le manque d'opportunités sociales et économiques pour favoriser la réintégration durable des anciens miliciens dans leurs communautés.
4. Le niveau élevé de traumatisme au sein de la population, la majorité des habitants ayant été témoin ou victime de déplacements, vols, agressions physiques et sexuelles. L'impact traumatique de ces violences sur le bien-être des individus risque d'affecter leurs capacités individuelles et collectives à s'engager dans des initiatives de réconciliation et de développement économique.
5. Le manque de collaboration au sein et entre communautés qui coexistaient avant le conflit, manifesté par des actes de stigmatisation, des séparations de couples issus de groupes ethniques différents, des règlements de compte et une diminution des échanges sociaux et commerciaux.
6. La crise de confiance de la population dans les forces de l'ordre, alimentée par le souvenir des exactions commises par certains membres de la police et de l'armée pendant le conflit, et la persistance d'actes abusifs et d'extorsion (appelés "tracasseries") pratiqués auprès des populations.

Face à ces défis, les consultations ont souligné l'importance des pratiques traditionnelles de résolution des conflits facilitées par les chefs coutumiers, et des initiatives menées par l'Etat, la société civile et les acteurs internationaux depuis 2017 pour mettre fin aux violences et promouvoir la réconciliation. Le rôle positif que ces acteurs peuvent jouer, conjugué à l'amélioration de la sécurité et la promotion d'une politique de réconciliation par le Gouvernement, constituent des opportunités à saisir et à soutenir pour renforcer la paix et le développement dans la région.

Recommandations

Les priorités pour la paix et le développement identifiées au Kasai et Kasai central ont permis de dégager 5 recommandations clés, appuyées par les résultats de l'enquête quantitative.

Recommandation 1 : Renforcer les initiatives d'éducation à la paix pour sensibiliser les individus aux valeurs de tolérance et encourager l'utilisation du dialogue comme moyen de résoudre les conflits

- Renforcer les programmes éducatifs et communautaires d'éducation à la paix et à la communication non-violente à destination des jeunes, des autorités et des forces de sécurité.
- Organiser des campagnes de sensibilisation, de dissémination et de dialogue autour de messages de paix et récits de changement.

Recommandation 2 : Faciliter le dialogue entre chefs coutumiers, communautés, autorités et forces de sécurité pour renforcer la gouvernance locale, prévenir les conflits et favoriser la réconciliation

- Renforcer les initiatives traditionnelles et institutionnelles de dialogue, prévention et gestion des conflits qui incluent les communautés, les autorités et les forces de sécurité.
- Renforcer les capacités des acteurs de sécurité, de justice et des autorités en gouvernance inclusive, en sensibilité au conflit et au genre, et au respect des droits humains.
- Mener une campagne d'information et de dialogue autour des lois portant sur le statut des chefs coutumiers, la décentralisation, l'accès au foncier et aux ressources naturelles.

Recommandation 3 : Mettre en place un programme multisectoriel pour la guérison des traumatismes et l'accompagnement des personnes affectées par les conséquences des conflits

- Créer et/ou appuyer des cadres inclusifs de prise en charge médicale, psychosociale et économique des personnes ayant vécu des expériences traumatiques liées aux conflits.
- Mener une campagne de diffusion, d'information et de témoignages sur la question du traumatisme, des ressources et traitements existants.

Recommandation 4 : Soutenir la démobilisation et réintégration communautaire des anciens miliciens pour réduire l'insécurité et favoriser une réconciliation durable au sein de la population

- Mettre en place une stratégie inclusive de démobilisation, réintégration et réconciliation intégrée aux priorités locales et nationales de paix, de sécurité, de développement et de justice.
- Mener des actions de communication, sensibilisation et dialogue communautaire pour préparer et accompagner la réintégration des anciens miliciens et répondre aux craintes et attentes des populations.
- Mettre en place et appuyer des activités sociales, éducatives, culturelles, économiques qui favorisent la réintégration des ex-miliciens et bénéficient à l'ensemble de leurs communautés.
- Appuyer la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle, en assurant la création de liens entre les futures commissions de vérité et réconciliation et les stratégies de réintégration communautaires.

Recommandation 5: Appuyer des projets de développement socio- intégrateurs pour améliorer les conditions de vie de la population de façon inclusive et favorable à la paix

- Initier et/ou appuyer des programmes de reconstruction et de développement qui contribuent à réduire les conflits et favorisent la cohésion sociale